



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-004

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-05-001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 3

13-2021-01-05-002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de Représentant du Pouvoir Adjudicateur (3 pages)

Page 7

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-05-001

Arrêté portant délégation de signature
à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du Patrimoine,
de l'Immobilier
et de la Logistique**

Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS**,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Secrétariats Généraux Communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône,

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous actes administratifs, arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances relevant des missions réalisées au titre :

- * de la gestion budgétaire et financière,
- * de la gestion des achats,
- * de la gestion immobilière,
- * de la logistique, l'accueil et la gestion du courrier et du parc automobile,
- * du numérique et des systèmes d'information et de communication,
- * et de la gestion des ressources humaines.

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 3

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1 et 2 et sous l'autorité de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer la totalité des actes relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 4

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 5

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 6

La Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 janvier 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-05-002

Arrêté portant délégation de signature
à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône,
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de Représentant du Pouvoir
Adjudicateur

Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS**,
Directrice du Secrétariat Général Commun
du département des Bouches-du-Rhône,
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de **Représentant du Pouvoir Adjudicateur**

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Secrétariats Généraux Communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour tous les actes relatifs à l'exécution financière des recettes et des dépenses relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 2

Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

Article 3

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, pour signer, en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 4

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1 et 3 et sous l'autorité de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer la totalité des actes relevant du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 5

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, Directrice, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône.

Article 6

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 7

La Directrice du Secrétariat Général Commun du département des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 janvier 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND